

Dossier d'enquête publique confus

Cette enquête publique, au lieu d'éclairer le débat public, plonge le citoyen devant donner un avis, dans un imbroglio de documents, difficilement lisibles. 179 fichiers à télécharger ! (DAEU : 91, DUP RTE:8, PC1 – DC01-HRB : 35, PC2 – SST : 21, PC3 – ADM-Accueil : 24). A croire que les auteurs cherchent à noyer le poisson plutôt qu'une présentation claire et synthétique, dégagant les points essentiels du projet qui permettrait de se forger une opinion éclairée, dans l'intérêt général et de la population.

En amont d'une lecture studieuse de cette myriade de documents, il est anormal qu'aucune réunion publique d'information et d'échange n'ait eu lieu, permettant à la fois la présentation du projet par le porteur du projet et l'expression des habitant·es.

Consommation d'énergie électrique

L'Essonne, avec ses 44 campus de data centers, est aujourd'hui le département français qui concentre le plus grand nombre de data centers. Le nouveau site PAR3 à Nozay s'ajoutera aux deux campus existants de DATA4 à Marcoussis (PAR1 et PAR2), implanté à moins de 2 km au Sud, portant la puissance électrique totale disponible sur les trois sites à environ 405 mégawatts (MW). Sans compter les autres projets de data centers alentour (Digital Realty aux Ulis à 2,5 km à l'Ouest, Colt DCS à Villebon-sur-Yvette à 2,8 km au Nord-Ouest)

La puissance électrique nécessaire au campus PAR3, qui comporte trois data centers est de 127,5 MW, mais la puissance de raccordement serait de 250 MW en vue d'une extension future.

Cette nouvelle installation sur Paris-Saclay participe à la croissance démesurée des besoins en électricité pour alimenter ces infrastructures. Selon le dernier rapport de l'Ademe¹, si les tendances actuelles se poursuivent, la consommation des datacenters en France, actuellement de 10 TWh devrait grimper à 37 TWh d'ici 2035.

On peut lire dans la synthèse du PCAET 2025-231 – Stratégie territoriale de Paris-Saclay²

« A terme, la consommation électrique annuelle de ces installations pourrait atteindre environ 3 000 GWh, soit l'équivalent de la consommation d'énergie d'environ 200 000 foyers par an. A titre de comparaison, la consommation électrique du territoire s'élève à 2 394 GWh en 2021 »

Il est regrettable que le territoire de Paris-Saclay « ne dispose d'aucun levier pour planifier et réguler ces installations » !

1 <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-47330-synthese-etude-Ademe-datacenter-scenario-janvier-2026.pdf>

2 https://www.paris-saclay.com/app/uploads/2026/01/2_PCAET_CPS_strategie_territoriale_20251210.pdf

Le campus PAR3 à Nozay consommera annuellement environ 400 GWh dès 2027 pour atteindre 1 378 GWh d'ici 2030³, soit une augmentation de 20 % de la consommation de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay !

Émissions de gaz à effet de serre

La croissance des émissions de GES de ces infrastructures est également inquiétante, En France, le numérique représentait déjà 4,4% de l'empreinte carbone nationale.

En octobre 2025, le cercle de réflexion The Shift Project⁴ alertait sur le caractère insoutenable de la filière des data centers en l'absence de planification, rendant caducs les objectifs de décarbonation de nombreux secteurs pour 2030 (véhicules électriques, électrification de l'industrie, décarbonation des bâtiments).

Jusqu'à 920 MtCO₂e/an, soit jusqu'à deux fois les émissions annuelles de la France !

Durant la phase d'exploitation de PAR3, les émissions de GES proviennent essentiellement des groupes électrogènes, des fluides frigorigènes et celles liées à la consommation d'énergie.

Les émissions de GES du campus PAR3 à Nozay vont représenter près de 6 % des émissions de Paris-Saclay !

Alors que le PCAET Paris-Saclay a pour objectif de réduire de 32 % les émissions de GES (par rapport à 2021) d'ici 2030 et de 94 % en 2050, « Pour atteindre ces objectifs, tous les leviers doivent être actionnés : sobriété des usages et efficacité des équipements pour réduire au maximum les consommations d'énergie, décarbonation des sources d'énergie pour répondre aux besoins restants. »

Notons en outre que le bilan carbone dans l'étude d'impact est incomplet puisqu'il ne couvre pas l'ensemble du cycle de vie du projet.

Chaleur fatale récupérée

Sachant que la valorisation de la chaleur est un préalable à l'autorisation préfectorale, le dimensionnement des installations de récupération a été arbitrairement limité à 10 MW - sur une puissance totale valorisable de 127,5 MW - soit un maximum de 7,8 % de la puissance récupérable dans un réseau de chaleur hypothétique ...

Celui-ci nécessiterait une meilleure justification et une optimisation en anticipant les besoins des projets de construction prévus à proximité du site (comme l'écoquartier de 600 logements, future ZAC du Verger).

D'après la note technique de Manergy⁵, le total des besoins annuels identifiés s'élèverait à 2166 MWh (1556 MWh pour la ZAC et 610 MWh pour la Ville), à comparer avec les consommations annuels du site de 400 GWh dès 2027 et 1 378 GWh d'ici 2030, **soit des besoins en énergie récupérable identifiés bien inférieurs à 1 % de la chaleur fatale.**

3 Document de l'enquête publique : 03_Etude_impact (tableau 36)

4 <https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/09/Synthese-RF-PIA-1.pdf>

5 Document de l'enquête publique : 6_11_Elements_techniques_Recuperation_de_chaleur.pdf

Si la mairie de Nozay et l'aménageur de l'écoquartier (Nexity) ont manifesté leur intérêt, la récupération de chaleur fatale risque de rester lettre morte, faute de réseau de chaleur adéquat et coûteux demandant des moyens financiers conséquents de la Ville (et donc des contribuables) et de Nexity pour en construire un.

En outre, les besoins exprimés par Nexity⁶ pour l'écoquartier (étude Amorce) sont par ailleurs limités à 500 MWh par an, soit inférieurs à 0,1 % de la chaleur fatale d'ici 2030 !

Chaleur fatale⁷ rejetée

Comme la chaleur fatale éventuellement récupérée est minuscule, pratiquement toute la chaleur produite par le datacenter serait relarguée dans l'air. L'exploitation du site PAR3 est par conséquent susceptible d'occasionner un réchauffement localisé et, par l'augmentation des températures locales, de contribuer ainsi à un îlot de chaleur.

Or, l'étude présentée sur l'îlot de chaleur générée par la chaleur fatale rejetée et non récupérée, notamment par les équipements frigorifiques et climatiques est inexistante, et se contente d'indiquer « l'environnement proche du site PAR3 (constitué des biens et des personnes) présente une sensibilité faible à moyenne par rapport à la chaleur urbaine. »

Aucune simulation sur le réchauffement local, notamment en période estivale, n'a été menée, prenant en compte l'élévation locale de température auprès des groupes frigorifiques et climatiques.

Consommation d'eau

Le site PAR3 sera raccordé au réseau public d'alimentation en eau potable. Il disposera exclusivement de circuits fermés de refroidissement, minimisant ainsi la consommation d'eau (consommation annuelle de l'ordre de 4 400 m³).

Incidence des groupes électrogènes sur la pollution de l'air

87 groupes électrogènes de puissance thermique totale de 550 MW fonctionneront en phase de test et pour faire face à d'éventuelle coupures de réseau d'alimentation électrique.

Les principaux polluants susceptibles d'être émis par ces groupes électrogènes de secours fonctionnant au biocarburant HVO 100, sont les NOx, SO2, les poussières, le CO. **Ces émissions sont préjudiciables car la qualité de l'air de la zone dépasse déjà les seuils de l'OMS et induisent un risque sanitaire élevé pour les riverains, notamment au vu des établissements proches, comme le collège, l'école élémentaire de Nozay.**

D'autre part, Le choix de ne pas installer de systèmes de réduction des NOx (SCR) est préjudiciable en cas de panne prolongée.

6 Document de l'enquête publique : 3_7_PJ_71_DATA4_PAR3_Note_recuperation_de_chaleur_fatale.pdf

7 Par chaleur fatale on entend une production de chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue par l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée.

Incidence du stockage de carburant sur le risque de pollution de l'eau souterraine

Le site comportera un important stockage de biocarburant HVO 100 (Huile végétale hydrotraitée) ou de fioul domestique, en cas de problème d'approvisionnement de HVO pour le fonctionnement des groupes électrogènes de secours : des cuves enterrées (3 124 m³ pour le HVO et 2 762 m³ pour le fioul) et des réservoirs en aérien (171 m³ pour le HVO et le fioul)

Même si des cuves de dépotage sont prévues, le risque de fuite n'est pas nul lors des opérations de remplissage des cuves de stockage.

Si le volume du fioul stocké (correspondant à un total de 2 493 t) se situe juste en-dessous du seuil Seveso (2 500 t) , il n'en demeure pas moins qu'il constitue un risque de pollution des eaux souterraines se trouvant en-dessous en cas de fuite.

Pollution sonore

Le campus aura un impact très important sur le niveau sonore en phase d'exploitation normale (groupes froids des centres de données, les centrales de traitement d'air et les systèmes de ventilations doubles flux), et aggravé lors du fonctionnement des groupes électrogènes.

Dans les zones à émergence réglementée (ZER), c'est-à-dire à l'intérieur des immeubles ou de zones constructible, notamment au sud et au sud-ouest du projet qui prévoient l'implantation de nouvelles résidences, le bruit ambiant calculé en fonctionnement normal de jour est compris entre 43 et 44,5 dB(A), entre 41,5 dB(A) et 44,5 dB(A) de nuit. Lors du fonctionnement des groupes électrogènes, les émergences (différence entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel) sont supérieures aux seuils d'émergences réglementaires.

Autres risques

Utilisation du gaz isolant SF6 dans les sous-stations électriques : ces composants sont considérés comme toxiques pour l'environnement et la santé. Il y a lieu de caractériser les risques environnementaux et sanitaire liés à l'utilisation du SF6 , en précisant les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre.

Une étude inachevée

La proximité de deux sites DATA 4 PAR1 à Marcoussis (qui prévoit une extension) et PAR3 à Nozay, distants de seulement 1,7 km, amplifie les risques environnementaux à une échelle territoriale. Les pollutions atmosphériques et la pression sur le réseau électrique ne peuvent plus être traitées isolément : la somme des 86 groupes électrogènes de Marcoussis et des 87 groupes de Nozay crée un risque de saturation locale des capacités environnementales (air, bruit) et de mise sous tension du système énergétique régional. Cette concentration exige une approche globale et exhaustive des bilans environnementaux et des mesures de suivi en phase d'exploitation.

Conclusion

En conclusion l'Alliance Écologique et Sociale de l'Essonne émet un avis défavorable du projet de campus de data centers PAR3 pour ses impacts écologiques.

En particulier, les pollutions sonore et de l'air (ARS) engendrées par le projet sont incompatibles avec la proximité des zones d'habitation et d'activité : les habitations plus proches sont à 170 mètres au sud, une école maternelle et une élémentaire sont à 370 et 400 mètres du site, des terrains sportifs de plein air à 280 mètres. De plus une zone résidentielle mitoyenne de 600 logements est en projet.

Ce projet est incompatible avec le Plan Climat Air Énergie Territorial 2025-2031, qui stipule⁸ : « L'implantation des data center est fortement réduite, et contrôlée grâce à la mise en place d'un schéma directeur et d'une cohérence intercommunale. Leur impact est maîtrisé en favorisant l'implantation dans les zones urbaines, la valorisation de la chaleur fatale et la prise en compte des enjeux environnementaux. »

L'Alliance Écologique et Sociale de l'Essonne réclame d'autre part un moratoire pour les grosses infrastructures de data centers (dites « hyperscale ») ainsi qu'un véritable débat public sur les besoins en data centers en Île de France et ailleurs, incluant leur planification géographique temporelle et géographique.

8 https://www.paris-saclay.com/app/uploads/2026/01/5_Rapport-environnemental_CPS_PCAET_20251210.pdf